

- FICHES INVESTISSEMENT -

B3. Soutenir les investissements des ETF	
Contexte	Les Entreprises de Travaux Forestiers sont un maillon indispensable pour récolter le bois, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des TPE souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable tout en respectant de hauts critères de qualité préservant les sols forestiers.
Objectifs	Aider les entreprises de travaux forestiers à investir dans du matériel performant et adapté aux conditions pédoclimatiques de la région Centre.
Contenu de l'action	-Aides à l'investissement des Entreprises de Travaux Forestiers -Accompagnement par Arbocentre et Cambium Innovation
Bénéficiaire de la subvention	Entreprises pour investissements et Arbocentre pour accompagnement
Indicateurs de résultats	Passer de 2 à 2,250 Mm3/an bois récolté en région + 25 emplois pérennes
Indicateurs de suivi	-Nombre d'entreprises accompagnées
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	ADEME, EDT Centre, ETF du Centre, le réseau ETF de France Bois Régions
Coût total estimé	Investissement : 7 620 000 € sur 4 ans Accompagnement : 20 j/an x 370 €/j = 7 400 €/an. 29 600 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	Investissement : 30%, 2 286 000 € sur 4 ans par Conseil Régional + FEADER Accompagnement : 50% : 3 700 €/an, 14 800 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Investissement : FEADER + entreprise Accompagnement : ADEME : 1630 €/an soit 6520 € sur 4 ans. Taux d'aide global CR+ADEME=72% et auto financement.

B4. Soutenir les investissements des scieries

Contexte	Les entreprises de première transformation du bois sont un maillon indispensable pour transformer et récolter le bois, notamment le bois d'œuvre et le bois d'industrie, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des PME souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable et répondre aux attentes des marchés.
Objectifs	Aider les entreprises de première transformation à investir dans du matériel performant et adapté aux bois et aux marchés nationaux et internationaux.
Contenu de l'action	-Aides à l'investissement des entreprises de première transformation -Accompagnement par Arbocentre et Cambium Innovation
Bénéficiaire de la subvention	Entreprises pour investissements et Arbocentre pour accompagnement
Indicateurs de résultats	Passer de 2 à 2,250 Mm3/an bois récolté en région Augmenter le volume transformé en région
Indicateurs de suivi	-Nombre d'entreprises accompagnées
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	Arbocentre
Partenariat	Le réseau scieries de France Bois Régions, URCB
Coût total estimé	Investissement : 4 193 333 € sur 4 ans Accompagnement : 20 j/an x 370 €/j = 7 400 €/an. 29 600 € sur 2019-2023
Aide Régionale sollicitée	Investissement : 30%, 1 258 000 € sur 4 ans par Conseil Régional + FEADER Accompagnement : 50% : 3 700 €/an, 14 800 € sur 4 ans.
Participation autres financeurs	Investissement : FEADER + entreprise Accompagnement : auto financement.

C1. PSG volontaires, PSG+, ou parcelles à renouveler

<p>Contexte</p>	<p>Les PSG sont un outil privilégié de mise en gestion durable de la forêt, obligatoire pour les surfaces de plus de 25 ha. Le taux de récolte est deux fois plus élevé sur les parcelles soumises à PSG que sur les autres.</p> <p>Par ailleurs, le changement climatique impacte les peuplements forestiers. C'est pourquoi lors de la rédaction des PSG, il est nécessaire d'étudier les conditions stationnelles pour choisir les essences qui seront mise en place. Pour inciter les propriétaires forestiers à faire ce travail supplémentaire (PSG+), une aide à la réalisation de cartographie des stations et des zones à risque climatique qui utilise les outils mis au point au niveau national (Bioclimsol, Prestation Nord Ouest,...) est nécessaire.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mobiliser et inciter les propriétaires forestiers de 10 à 25 ha à adopter une sylviculture productive et environnementale, -Les orienter vers des gestionnaires forestiers, -Mobiliser du bois et pérenniser la ressource. -Inciter les propriétaires forestiers à adapter leur gestion aux changements climatiques en cartographiant les zones à risque « climat » (PSG+) à l'aide des outils existants.
<p>Contenu de l'action</p>	<p>C1-1 : 8 réunions d'information pour les gestionnaires et propriétaires</p> <p>C1-2a : appel à projet de PSG volontaires</p> <p>C1-2b : aide aux études des conditions stationnelles des parcelles pour mettre en place des essences adaptées et prévoir les travaux nécessaires, avec réalisation de la cartographie des stations et des zones à risque climatique en utilisant les outils Bioclimsol, Prestation Nord Ouest,...</p> <p>Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.</p> <p>Pour bénéficier de la subvention, les gestionnaires et propriétaires devront avoir participé à la réunion d'information sur les outils de cartographie des zones à risque climatique.</p> <p>On entend par gestionnaire forestier : les coopératives forestières, les experts forestiers et les gestionnaires forestiers professionnels au sens de l'article D 314-8 du code forestier.</p>
<p>Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>C1-1 : 8 réunions d'information : CRPF C1-2a et 2b : PSGv, PSG + et parcelles à renouveler: les gestionnaires forestiers et indirectement les propriétaires forestiers</p>
<p>Indicateurs de résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> -80 PSGv, 4000 ha de PSG + ou parcelles à renouveler aidés -Participation à l'accroissement de la récolte : +250 000 m3/an -Participation au renouvellement de 500 ha/an
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>C1-1 : nombre de réunions d'information</p>

	<p>C1-2a : nombre et surface des PSGv,</p> <p>C1-2b : nombre et surface des PSG + agréés et des parcelles à renouveler aidés</p>
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	Gestionnaires forestiers professionnels, experts, coopératives, Groupes de progrès

C3. Soutenir les investissements dans la desserte forestière	
Contexte	Avec un relief très peu marqué, la région Centre-Val de Loire a néanmoins des sols humides et fragiles et une desserte forestière difficile à établir et entretenir. Une bonne accessibilité et une desserte de qualité sont des conditions sine qua non à une bonne compétitivité de la filière.
Objectifs	-Améliorer la qualité, la praticabilité et la fonctionnalité du réseau de desserte forestière régionale
Contenu de l'action	<p>Soutenir les investissements dans l'amélioration de la desserte forestière.</p> <p>Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.</p> <p>Baisser le seuil de l'aide FEADER à 3 k€.</p> <p>Simplifier le dossier de demande d'aide à la desserte. Le cahier des charges pour les chemins de desserte éligibles est à améliorer et alléger (DRAAF). Prévoir un acompte pour le sylviculteur à l'engagement des travaux.</p> <p>Informers les communes que les chemins communaux sont éligibles à ces aides (ONF).</p> <p>Communiquer régulièrement auprès des gestionnaires forestiers et des propriétaires sur ces aides (CRPF).</p>
Bénéficiaire de la subvention	Sylviculteurs, communes forestières,...
Indicateurs de résultats	-Montant des aides utilisées -Participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m3/an récoltés
Indicateurs de suivi	- Nombre de dossiers de demande d'aide suivis - Montant financier investi par les sylviculteurs - Nombre et linéaire des projets réalisés
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers, syndicats de sylviculteurs, groupes de progrès
Coût total estimé	2 500 000 € sur 4 ans soit 625 000 €/an en moyenne
Aide Régionale sollicitée	FEADER : taux d'aide moyen 50% : 625 000 € sur 4 ans
Participation autres financeurs	Cofinancement des maîtres d'ouvrage, sylviculteurs ou des communes forestières DRAAF : 625 000 € sur 4 ans

C5. Soutenir les investissements sylvicoles dans les forêts dégradées par le changement climatique

Contexte	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Il est dès à présent nécessaire de renouveler la forêt dans les peuplements déjà dégradés ou en cours par le changement climatique afin d'en maintenir la productivité, la séquestration de carbone et la biodiversité.
Objectifs	-Soutenir les investissements des sylviculteurs dans le renouvellement et la transformation des peuplements forestiers pauvres ou en impasse sylvicole.
Contenu de l'action	-Soutenir les investissements dans le renouvellement forestier pour adapter la forêt au changement climatique dans un objectif de production de bois d'œuvre et récolter plus de bois. -Communiquer sur ces aides
Bénéficiaire de la subvention	-Sylviculteurs et communes forestières Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.
Indicateurs de résultats	-Montant des aides utilisé -Nombre d'ha/an de forêt renouvelée aidé. Objectif : 200 ha/an (participation aux 500 ha/an). -Participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m ³ /an récoltés
Indicateurs de suivi	- Montant investi par les sylviculteurs et les communes forestières via l'ONF - Nombre de dossiers
Calendrier de mise en œuvre	2019-2023
Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRPF
Partenariat	ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers
Coût total estimé	3 000 000 € sur 4 ans soient 750 000 €/an.

Aide Régionale sollicitée	40% dont Etat : 26,5% ou 200 000 €/an soient 800 000 € sur 4 ans et Conseil Régional : 13,5% ou 100 000 €/an soient 400 000 € sur 4 ans. Aide du Conseil Régional à inclure dans PDR.
Participation autres financeurs	Auto financement des sylviculteurs.